

COL Un contrat labellisé



France Mutuelle Qui sommes-nous?

Depuis plus de 85 ans, Groupe France Mutuelle défend les valeurs mutualistes, profondément ancrées dans notre fonctionnement quotidien et nos choix stratégiques. À l'écoute de nos adhérents, nous mettons notre expertise au service d'une protection santé et prévoyance adaptée à tous les besoins.



Notre métier

Concevoir et proposer des solutions santé et prévoyance adaptées aux besoins des particuliers, des entreprises, des collectivités, comme de nos partenaires.

Notre expertise

Le savoir-faire et le professionnalisme de nos équipes permettent aujourd'hui à France Mutuelle de proposer des services innovants et différenciants pour compléter les gammes de produits.



L'offre dédiée aux agents et personnels de la fonction publique

Les agents des fonctions publiques territoriales, hospitalières et d'Etat peuvent prétendre à une complémentaire santé financée en partie par l'employeur.

Un contrat labellisé, qu'est-ce que c'est?

Le contrat labellisé correspond au cahier des charges répondant à des critères, notamment, de solidarité intergénérationnelle et permet également de bénéficier de la participation financière éventuelle de la collectivité.

La souscription d'une complémentaire santé labellisée laisse le libre choix des garanties qui s'adaptent aux besoins de chaque agent. Les conditions d'adhésion sont simples, à effet immédiat, sans aucune formalité médicale.

Depuis 2012, elle peut donner droit à participation de l'employeur pour les agents. Cette participation sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026.

Notre offre adaptée à vos besoins



Maintien des prestations et des tarifs pour les retraités des collectivités



Pas de limite d'âge à l'adhésion



Une offre labellisée par un organisme habilité (1)



Un contrat responsable et solidaire (2)



COL₁

À partir de :

31,99 €/mois

Soit 383,88 € /an

COL - Prestations 2024

Garanties exprimées dans la limite des frais réellement engagés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, excepté pour les prestations exprimées en euros ou en frais réels. Sauf mentions contraires, les actes non pris en charge par la Sécurité sociale ne donnent pas lieu à remboursement. Délivrées dans les limites fixées par l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale et par ses décrets d'application.

COL 1

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle



SOINS COURANTS

Honoraires médicaux	
Généraliste et spécialiste - DPTM (1)	100%
Généraliste et spécialiste - hors DPTM (1)	100%
Actes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM (1)	100%
Actes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM (1)	100%
Actes médicaux réalisés en cabinet - DPTM (1)	100%
Actes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1)	100%
Médicaments	100%
Prescrits mais non pris en charge par la Sécurité Sociale (2)	30 €
Forfait pilule contraceptive non prise en charge par la Sécurité sociale (2)	35 €
Analyses et examens de laboratoire	100%
Honoraires paramédicaux	100%
Matériel médical	100%
Frais de transport	100%
Séances de psychologue prises en charge par la Sécurité Sociale	100%
Soins à l'étranger	Sécurité sociale + 25 % (min 100%)



HOSPITALISATION

Honoraires	
Chirurgien et anesthésiste - DPTM (1)	100%
Chirurgien et anesthésiste - hors DPTM	100%
Participation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros	24 €
Forfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)	100% Frais réels
Forfait patient urgence	100%
Frais de séjour	100%
Chambre particulière	
En médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par an, pour les contrats COL1, COL2 et COL2+	15 €
En maternité par jour, 7 jours par an	15 €
Lit accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par an	-
Frais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	-



DENTAIRE

Soins et prothèses 100% santé (4)	Sans reste à charge
Soins (paniers à tarifs libres ou maîtrisés)	100%
Prothèses (paniers à tarifs libres ou maîtrisés), par prothèse, y compris Inlay / Onlay*	170%
Non pris en charge par la Sécurité sociale	
Implantologie par implant*	165 €
*Plafond annuel prothèses et implants (au-delà, remboursement limité à TM + 25% de la base de remboursement)	1350€
Orthodontie	
Prise en charge par la Sécurité sociale sur la base d'un semestre	100% + 100 €
Non prise en charge par la Sécurité sociale, par semestre	-

	COL 2 Nouveauté 2024		COL 3
Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle		Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle	Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle
	45.00	40.004	00004
	150% 130%	180% 160%	220% 200%
	150%	180%	220%
	130%	160%	200%
	150%	180%	220%
	130%	160%	200%
	100%	100%	100%
	30 €	30 €	30 €
	50 €	50 €	50 €
	130%	150%	200%
	130%	150%	200%
	150%	180%	200%
	100%	100%	100%
	100%	100%	100%
	Sécurité sociale + 25 % (min 100%)	Sécurité sociale + 25 % (min 100%)	Sécurité sociale + 25 % (min 100%)
	150%	180%	220%
	130%	160%	200%
	24 €	24 €	24 €
	100% Frais réels	100% Frais réels	100% Frais réels
	100%	100%	100%
	100%	100%	100%
	50 €	60 €	70 €
	50 €	60 €	70 €
	8€	10 €	15 €
	2 €	2€	2€
	Sans reste à charge	Sans reste à charge	Sans reste à charge
	100%	100%	100%
	270%	370%	370%
	220 €	300 €	300€
	1 350 €	1500€	1800€
	100% + 200 6	100% + 220 6	1000/ 1 250 6
	100% + 200 € 200 €	100% + 280 € 400 €	100% + 350 € 550 €
	200 €	400€	550 €

COL - Prestations 2024 (suite)

Garanties exprimées dans la limite des frais réellement engagés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, excepté pour les prestations exprimées en euros ou en frais réels. Sauf mentions contraires, les actes non pris en charge par la Sécurité sociale ne donnent pas lieu à remboursement. Délivrées dans les limites fixées par l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale et par ses décrets d'application.

COL 1

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle



OPTIQUE

Équipement 100% santé (4)	Sans reste à charge
Monture et verres (remboursement monture limité à 100 €) (5)	
Monture + 2 verres simples	150 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe	180 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre très complexe	200 €
Monture + 2 verres complexes	210 €
Monture + 1 verre complexe + 1 verre très complexe	230 €
Monture + 2 verres très complexes	250 €
Suppléments et prestations optiques	Sans reste à charge
Lentilles	
Prises en charge par la Sécurité sociale (2)	Sécurité sociale + 100 €
Non prises en charge par la Sécurité sociale (2)	100 €
Chirurgie réfractive non prise en charge par la Sécurité sociale, par œil	_



AIDES AUDITIVES

Equipements 100% santé (4)	Sans reste à charge
Accessoires auditifs	100%
Audio-prothèse par oreille (COL2+ et COL3 : dans la limite du plafond réglementaire du contrat responsable (1700€ en 2024))	100%



CURES

Cure thermale -



PREVENTION

Non prise en charge par la Sécurité sociale	
Ostéopathe, chiropracteur, ergothérapeute, psychomotricien, psychothérapeute, psychologue,	20 €
pédicure-podologue, diététicien, étiopathe, par acte ⁽⁶⁾	(Forfait 100 €/an)
Ostéodensitométrie osseuse par examen	23 €
Vaccins (2)	20 €
Assistance (7)	Incluse
Téléconsultation médicale (7)	Incluse
Protection juridique santé (7)	Incluse



PARTICIPATION

Allocation forfaitaire maternité pour un enfant ou jumeaux, si conjointe ou bénéficiaire inscrite	110 €
Frais d'obsèques	-

⁽²⁾ Montant maximum par année civile (du 1er janvier au 31 décembre). (4) Tels que définis réglementairement. Le 100% Santé vous permet de bénéficier d'un panier de soins sans res remboursements se feront selon le niveau de garantie choisi à la ou aux ligne(s), (6) Les montants de remboursements couvrent les frais d'acquisition engagés, par péric deux prises en charge peut être réduit dans les conditions définies dans le règlement mutualiste ou la notice d'information. Verres simples : verres simples foyer dont la sphère est ou égale à 6,00. Verres complexes : tous les autres verres. (6) Pour la chiropraxie et l'ostéopathie, prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens ou sages-femue (7) Voir conditions de la fiche d'information ou la notice d'information relative au contrat et remise lors de l'adhésion. Ce document est également disponible sur simple demande.

Nouveauté 2024 COL2+ COL 2 COL 3 Remboursement Remboursement Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle Sécurité sociale + Mutuelle Sécurité sociale + Mutuelle Sans reste à charge Sans reste à charge Sans reste à charge 360 € 220 € 310 € 250 € 360 € 385€ 270 € 380€ 405€ 280 € 410 € 410 € 300€ 430 € 430 € 320 € 450 € 450€ Sans reste à charge Sans reste à charge Sans reste à charge Sécurité sociale + 150 € Sécurité sociale + 180 € Sécurité sociale + 200 € 150€ 180€ 200€ 250 € 300€ 350€ Sans reste à charge Sans reste à charge Sans reste à charge 180% 200% 150% 100% + 100 € Sécurité sociale + 600 € Sécurité sociale + 900 € Sécurité sociale + 122 € Sécurité sociale + 140 € Sécurité sociale + 150 € 30€ 40 € 50€ (Forfait 150 €/an) (Forfait 200 €/an) (Forfait 160 €/an) 23 € 23 € 23 € 40 € 45 € 50€ Incluse Incluse Incluse Incluse Incluse Incluse Incluse Incluse Incluse 200€ 225€ 250 € 500€ 1000€ 1500€

te à charge, après remboursement de l'Assurance Maladie et de la mutuelle. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ce panier, les ide de prise en charge de 2 ans pour un équipement composé de 2 verres et d'une monture. Ils incluent la participation de l'assurance maladie. Le délai entre comprise entre -6,00 et -0,00 et dont le cylindre est inférieur ou égal +4,00; ou dont la sphère est positive et dont la somme « sphère + cylindre » est inférieure s inscrits au fichier ADELI. Pour l'étiopathie, prise en charge uniquement des soins réalisés par les praticiens inscrits au Registre National des Etiopathes (RNE).

Cotisations mensuelles 2024 Toutes taxes comprises

	COL 1	COL 2	COL2+	COL 3
jusqu'à 30 ans				
Agent seul	31,99 €	58,85 €	71,42 €	85,58 €
Agent + 1 enfant	47,08 €	103,27 €	118,25 €	133,12 €
Agent + 2 enfants et +	60,64 €	109,63 €	131,38 €	155,22 €
Couple (2 adultes)	56,78 €	116,56 €	140,77 €	167,57 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	71,54 €	150,02 €	179,04 €	210,53 €
De 31 à 37 ans				
Agent seul	39,76 €	64,71 €	79,20 €	95,66 €
Agent + 1 enfant	61,20 €	107,77 €	127,04 €	147,57 €
Agent + 2 enfants et +	73,99 €	117,21 €	142,43 €	170,56 €
Couple (2 adultes)	76,64 €	124,61 €	150,47 €	184,14 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	103,05 €	165,05 €	194,27 €	225,14 €
De 38 à 45 ans				
Agent seul	53,07 €	73,81 €	94,94 €	119,97 €
Agent + 1 enfant	83,36 €	115,60 €	145,85 €	180,97 €
Agent + 2 enfants et +	92,50 €	127,88 €	159,27 €	195,26 €
Couple (2 adultes)	105,51 €	145,74 €	179,29 €	217,22 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	149,84 €	185,00 €	222,85 €	264,36 €
De 46 à 60 ans				
Agent coul	F700 6	20.46.6	10402.6	12450.6
Agent seul	57,23 €	80,46 €	104,93 €	134,59 €
Agent + 1 enfant Agent + 2 enfants et +	89,90 € 99,75 €	126,00 € 139,48 €	161,45 € 176,40 €	2O3,15 € 219,21 €
	113,81 €	158,91 €	198,45 €	243,87 €
Couple (2 adultes) Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	161,57 €	201,76 €	246,64 €	296,83 €
De 61 à 66 ans				
Agent seul	59,82 €	85,22 €	114,06 €	148,84 €
Agent + 1 enfant	93,98 €	133,45 €	175,08 €	224,74 €
Agent + 1 enfant Agent + 2 enfants et +	93,98 €	147,67 €	191,17 €	242,57 €
Couple (2 adultes)	118,95 €	168,33 €	215,16 €	269,86 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	168,91 €	213,68 €	267,22 €	328,54 €
De 67 et + de 67	ans			
Agent seul	63,24 €	88,89 €	119,25 €	155,90 €
Agent + 1 enfant	99,35 €	139,23 €	183,09 €	235,44 €
Agent + 2 enfants et +	110,27 €	154,07 €	199,93 €	254,12 €
Couple (2 adultes)	125,75 €	175,63 €	225,00 €	282,73 €
Famille (2 adultes + 1 enfant et +)	178,57 €	222,94 €	279,44 €	344,22 €

Nos services





L'assistance au quotidien

Dans le souci de toujours mieux vous accompagner, particulièrement dans les moments de la vie où vous en avez le plus besoin, France Mutuelle a conclu un partenariat avec Filassistance.

Une aide à la personne

En fonction de votre situation et de vos besoins, l'équipe pluridisciplinaire de Filassistance convient avec vous des prestations les mieux adaptées et se charge de leur mise en place : acheminement des médicaments, livraison de courses, garde des enfants, assistance aux devoirs, aide ménagère...



be optilys

Reseau de soins

Accédez à un réseau de professionnels de santé qui vous proposent des produits et services de qualité à des tarifs encadrés et négociés en **optique et en audioprothèse.**

Les engagements Be-optilys

Parce que l'amélioration de votre prise en charge est notre objectif, nous vous permettons de profiter de tarifs privilégiés et services préférentiels en vous rendant chez l'un des partenaires du réseau be-optilys.

- 1 Vous permettre de diminuer vos dépenses de santé
- (2) Vous assurer des soins de qualité
- 3 Vous informer et vous conseiller sur les solutions les plus adaptées à vos besoins de santé





Deafi, une aide aux malentendants

Proche de ses adhérents, Groupe France Mutuelle souhaite le rester en toutes circonstances. C'est pourquoi, attentive aux besoins de nos adhérents qui souffrent de difficultés d'audition ou de surdité, notre mutuelle a mis en place un service d'accueil téléphonique personnalisé.

Simple d'accès et facile d'utilisation, il leur permet de communiquer sans souci avec notre service Relation Adhérents, à l'égal de tout autre adhérent.



médecindirect

Téléconsultation médicale

Retrouvez la téléconsultation médicale dans tous nos contrats. Vous pourrez échanger, à tout instant avec un professionnel de santé, via le service MédecinDirect.

Son fonctionnement

L'équipe médicale de MédecinDirect intervient comme un élément clé dans le parcours de soins et soutient la médecine de terrain.

Elle conseille, oriente, prévient, rassure, alerte, corrige, aide à accepter un traitement, apporte son soutien professionnel à un patient et si besoin, peut délivrer un diagnostic et une ordonnance.





Protection juridique santé

Face à une agression, une erreur médicale ou encore une atteinte à votre intégrité morale, Cfdp vous facilite le règlement des litiges par un dialogue avec la partie adverse et toujours dans le respect de vos intérêts.

Des valeurs humaines

L'assurance de Protection Juridique Santé vous apporte une information juridique, vous protège des litiges dans le cadre de votre vie privée et défend vos intérêts devant les tribunaux, que ce soit en défense ou en recours.

Nos juristes de proximité vous apportent au quotidien de l'information, assurent le règlement de vos litiges dans un cadre amiable. Enfin si une procédure judiciaire est nécessaire, nous intervenons en règlement des frais de justice et honoraires de votre avocat.





Des conférences et des ateliers en ligne

France Mutuelle met à disposition de ses adhérents un accès à des conférences sur des sujets de santé, de prévention, de bien-être, d'activité physique, ou encore de culture.

Des visioconférences interactives avec HappyVisio

HappyVisio vous propose, en ligne, en direct ou en replay, de l'exercice physique au quotidien ainsi qu'un large choix de visioconférences.

Ces conférences abordent les thèmes de la santé, du bien-être ainsi que des conseils sur la vie au quotidien.

Pour tester, il suffit de vous connecter!

Nos avantages





Espace adhérent / Application mobile

France mutuelle vous permet de gérer votre complémentaire santé avec un espace sécurisé et personnalisé pour mieux répondre à vos besoins.

- Retrouvez le suivi de vos remboursements
- Transmettez un devis ou une facture
- Accédez au détail de votre contrat
- Téléchargez votre carte de tiers payant

France Mutuelle vous accompagne partout grâce à son application développée et pensée pour une gestion de votre contrat en toute simplicité!

Véritable prolongement de votre espace adhérent, retrouvez toutes les fonctionnalités sur votre smartphone, à n'importe quel moment.



Actions culturelles

Chaque mois France Mutuelle vous invite à un spectacle (théâtre, cinéma, etc...) en région parisienne et vous propose des tarifs préférentiels pour de nombreux autres évènements culturels.

Des soirées ouvertes à tous

- 1 Retrouvez le programme culturel sur votre espace adhérent.
- Prance Mutelle propose aussi une pièce de théâtre sans sortir de votre salon, en vous connectant tout simplement à votre espace adhérent.



Magazine France Mutuelle

Cap sur l'info santé et la culture avec le magazine trimestriel France Mutuelle

Être adhérent France Mutuelle ce n'est pas seulement adhérer à une complémentaire santé, c'est aussi bénéficier d'un magazine santé de qualité.

Indépendant et réalisé par les équipes de France Mutuelle et des journalistes, ce magazine décrypte toute l'actualité santé et sociétale.

Il est adressé gratuitement tous les trimestres et est disponible sur l'espace adhérent.

